

Annexe : Situation Natura 2000

1.1. Conformités aux zones réglementaires

1.1.1. Incidence sur les zones naturelles

Le forage se situe dans une zone Natura 2000. Il s'agit de la Directive **Oiseaux** intitulée : **Bassigny (FR2112011)**.

1.1.1.1. Présentation synthétique du projet

Ce projet concerne un ouvrage au sein de la catégorie Travaux, aménagements, constructions, installations, fait par l'E.A.R.L. de la Blonde sur la parcelle ZE - 0039 sur la commune Breuvannes-en-Bassigny (52240). Les travaux seront réalisés pendant une période de 5 jours.

Ce forage d'une profondeur prévisionnelle de **100 m** a pour objectif de prélever les eaux souterraines pour l'abreuvement de son cheptel. Les prélèvements seront :

- Un débit instantané de : **3 m³/h** ;
- Un débit journalier de : **22 m³/j** ;
- Un débit annuel de : **8 000 m³/an**.

La présence du forage sera **permanente** et aura une emprise de **3 m²** pendant la période d'exploitation et au maximum de **40 m²** durant la phase de travaux.

1.1.1.2. Description, qualité et menaces de la zone Natura 2000

Les éléments suivants proviennent du formulaire standard de données.

La zone Natura 2000 est un vaste plateau calcaire (calcaire oolithique des étages Bajocien et Bathonien) entaillé par de nombreuses vallées qui constituent des axes de migration importants. D'une surface de 78 527 ha, elle est présente sur le territoire de la Haute-Marne.

Ce territoire est caractérisé par la présence de vastes espaces herbagers (importante zone d'élevage) entrecoupés de boisements parfois étendus. La principale motivation de la désignation de la ZPS porte sur les espèces d'oiseaux :

- Inféodées aux milieux bocagers, et notamment le Milan royal qui fait l'objet d'une attention particulière. D'autres espèces de milieux ouverts comme l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur sont également présentes sur les secteurs de prairies bocagères.
- Pour les habitats forestiers, le vieillissement des peuplements préalable à la conversion a favorisé la présence des picidés et de la chouette de Tengmalm.

La ZPS du Bassigny constitue, en outre, la limite ouest de l'aire de nidification du Gobe-mouche à collier.

Malgré un contexte très favorable en matière d'habitats (mosaïque de petits massifs forestiers, de prairies et de cultures), le milan royal poursuit sa régression, avec des causes multifactorielles qui restent à préciser. La conservation des populations inféodées aux milieux ouverts passe par le maintien des haies, des talus et des petites fruticées en bordure de pâturage. En l'absence d'habitats primaires sur le secteur, le gobe-mouche à collier est tributaire des coupes de conversion des taillis sous futaie vieillis de chêne

Annexe : Situation Natura 2000

Trois grands types de menaces et pressions ont été retenus sur le site, il s'agit de :

- La mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole) ;
- L'Élimination des haies et les bosquets ou des broussailles ;
- Extraction de sable et graviers

Au contraire, deux types d'activités ont été retenus comme ayant des incidences positives, il s'agit de :

- La sylviculture et les opérations forestières ;
- Pâturage.

1.1.1.3. Incidences du projet sur le site Natura 2000

Le forage est réalisé sur dans une zone pâturée, son emprise de 3 m² n'engendrera pas de changement significatif d'occupation du sol. Le projet ne comprend aucune destruction de milieux bocagers ou forestiers.

D'une manière générale, sur l'environnement :

- Les travaux de forage sont susceptibles d'occasionner des nuisances sonores, des vibrations et de dégager des poussières au voisinage proche de l'atelier. Ils seront réalisés en journée, soit au maximum 8 h/j, et en une durée limitée dans le temps (durée totale des travaux estimée à 5 jours).
- En phase d'exploitation, les interventions humaines au droit de l'ouvrage seront limitées à l'entretien de ce dernier et à la réalisation de prélèvements d'eau, soit à quelques heures par mois. Ces interventions n'occasionneront peu ou pas de nuisances sonores et aucun effet néfaste à long terme sur l'environnement.

Au vu de la nature du projet vis-à-vis des vulnérabilités et la distance avec le projet, il y aura **une absence d'incidence significative de la réalisation et du fonctionnement du puits projeté sur la Natura 2000 concernée.**

Annexe : Situation Natura 2000

